



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

---

### NOTE D'INFORMATION N° 1622 du 27 Juillet 2020

#### **Le Chef de l'Etat a pris part, par vidéoconférence, à un Sommet extraordinaire de la CEDEAO sur la situation socio- politique au Mali**

Le Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, a pris part, ce lundi 27 juillet 2020, par vidéoconférence, à un Sommet extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sur la situation socio-politique au Mali.

Dans son allocution d'ouverture, le Président de la Commission de la CEDEAO, M. Jean-Claude BROU, a indiqué que la tenue de cette Session extraordinaire est une belle manifestation de la solidarité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation sous- régionale à l'égard du Mali ainsi que de leur attachement au peuple malien.

Il a ajouté que le Mali et le peuple malien doivent voir dans la tenue de ce Sommet extraordinaire, la volonté et l'engagement des Chefs d'Etat en faveur de la paix, de la stabilité et du développement harmonieux d'un pays frère. Car, la situation qui prévaut actuellement au Mali impacte négativement l'image de ce pays et le rend encore plus vulnérable aux menaces sécuritaires.

Intervenant à son tour, le Président du Niger, S.E.M. Mahamadou ISSOUFOU, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, a exprimé les condoléances ainsi que la solidarité de toute la sous-région au Président Alassane OUATTARA, suite au décès du Premier Ministre Amadou Gon COULIBALY, et a fait observer une minute de silence en la mémoire de l'illustre disparu.

Il a ensuite souligné que la situation au Mali est marquée par une quadruple crise, sécuritaire, sanitaire, économique et politique. La dimension politique de cette crise a été déclenchée, selon lui, par l'arrêt de la Cour constitutionnelle des mois de Mars et Avril 2020, engendrant ainsi un mouvement de contestation qui exige, entre autres, la démission du Chef de l'Etat actuel, S.E.M. Ibrahim Boubakar KEÏTA. Ce qui, selon lui, est contraire aux dispositions du Protocole de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance et qui constituent des principes constitutionnels communs, à

caractère supra-national, s'imposant à tous, Gouvernements et Institutions de l'espace sous-régional.

Le Président Mahamadou ISSOUFOU a ajouté que le Sommet extraordinaire de ce jour a pour but de rendre compte de la dernière mission des Chefs d'Etat à Bamako, d'analyser et d'adopter des déclarations fortes qui préconiseront, sur la base des principes qui régissent l'Organisation en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, des solutions fortes pour une sortie rapide de la crise. Car, le temps presse et les risques sont grands.

A cet égard, il a demandé aux uns et aux autres, notamment à la classe politique et au peuple malien, de tirer les leçons du passé, en particulier de la situation de 2012, qui a failli ouvrir la voie au contrôle du pays à des organisations terroristes criminelles. C'est pourquoi, il a exhorté ses frères et sœurs du Mali à concentrer leurs efforts et énergies à la recherche des solutions à leurs deux principaux ennemis que sont la pauvreté et le terrorisme.

Pour terminer, le Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, a indiqué qu'il importe de sortir de ce Sommet extraordinaire avec des décisions fortes et des solutions durables à même de garantir la stabilité du Mali, et partant, celle de toute la région. D'autant que cette situation nous interpelle tous, et au premier chef les Maliens, à qui il a demandé un « sursaut national et une union sacrée » autour de la Mère-patrie.

Après cette cérémonie d'ouverture, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont eu des travaux au terme desquels le Président Mahamadou ISSOUFOU a révélé quelques mesures arrêtées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

Il s'agit, entre autres, de la démission des 31 Députés dont l'élection est contestée, y compris le Président du Parlement ; ce qui ouvrira la voie à des élections législatives partielles ; la recomposition de la Cour constitutionnelle ; la mise en place rapide d'un Gouvernement d'union nationale avec la participation de l'opposition et de la Société civile, dont la tâche prioritaire sera de mettre en œuvre toutes les réformes, recommandations et décisions issues du dialogue national inclusif et de traiter les questions de gouvernance, en particulier les Accords d'Alger ; la mise en place d'une Commission d'enquête pour déterminer et situer les responsabilités dans les violences qui ont entraîné des décès et des blessés les 10, 11 et 12 juillet derniers ; la mise en place d'un Comité de suivi de toutes les mesures prises et enfin la mise en place d'un régime de sanctions contre ceux qui poseront des actes de nature à contrarier le processus de normalisation.

**Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :** Eric DRO DIOMANDE, Direction de la Communication / Service Presse et Information - Tél : (+ 225) 20 31 44 89 - 49 40 00 63

E-Mail: [eric.dro@presidence.ci](mailto:eric.dro@presidence.ci) - [servicepresse.pr@presidence.ci](mailto:servicepresse.pr@presidence.ci)